



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le Vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Etaient présents : Didier PHOENIX, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Magali LARAPIDIE, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS—ZEITSCHERL, Renaud CHEIN.

Etaient absent excusé : Catherine SANCHEZ pouvoir Jacques LASSALLE, Gilles NAVELLIER pouvoir Didier PHOENIX, Audrey JOLLY pouvoir Carmen Picazo, Chantal BOURDELAS pouvoir Magali LARAPIDIE

Secrétaire de séance : M. LASSALLE Jacques

Commande publique 2021/67 N°19

Autorisation donnée au Maire de signer le devis de réparation de l'école suite déclaration dommages ouvrage

Le Maire

RAPPELLE que le 16 juillet 2021 une déclaration de sinistre a été faite auprès de la dommages ouvrage du groupe scolaire.

Le 4 août 2021 un expert de la société SARETEC, société mandatée par l'assureur SMACL est intervenu dans les locaux du groupe scolaire afin de constater les désordres et de proposer des solutions techniques.

L'expert a mandaté la société SOLRENOV pour établir un devis de réparation des désordres à hauteur de 13 401.00€ HT soit 16 081,20 € TTC.

La société SMACL dans son courrier du 29 novembre 2021 accepte de verser 16 081.20 € à la commune comme dédommagement des travaux à réaliser.

Monsieur le Maire

PROPOSE au Conseil municipal d'accepter la somme de dédommagement de l'assurance SMACL et de valider le devis de la société SOLRENOV.

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 *** Fax : 05.56.58.12.97

